

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DAC 526 Subvention (2.000 euros) à l'association pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés du 18e arrondissement de Paris (18e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 mai 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés du 18e arrondissement de Paris (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 22 mai 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'Association pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés du 18e arrondissement de Paris 127, rue Marcadet 75018 Paris. 2017-05556 / 40081.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la mémoire.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO